

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

ABONNEMENT.

A QUEBEC:  
12 mois, 10s.  
6 " 5s.  
3 " 2s-6d.  
payable d'avance.

ABONNEMENT.

A LA CAMPAGNE:  
12 mois, 7s-6d.  
outre les frais de  
Poste.  
payable d'avance.

# L'ORDRE SOCIAL.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—Ryancey

BUREAU DE REDACTION,  
No. 5, Rue des Jardins.

QUEBEC, JEUDI, 1er. AOUT, 1856.

BUREAU DE REDACTION  
No. 5, Rue des Jardins.

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO.

**Littérature.**—Le lendemain de la victoire, par Ls. Veillot, (suite).—Du *Communisme*, (Dialogue)  
**Morale.**—Simon de Nantua ou le Marchand Forain, (suite).—**Parlement Canadien.**—Affaires de routines, etc.—**Chronique Politique.**  
Nouvelles locales; faits divers, &c., &c.

## LITTÉRATURE.

### LE LENDEMAIN

de la

## VICTOIRE.

(La scène se passe en Europe.)

### SECONDE PARTIE.

#### VII.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,  
au consul.

Fais-le arrêter.

LE CONSUL.

Va l'arrêter toi-même. La parole est au ministre des travaux publics.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Citoyens, un décret sur ma proposition a ordonné la démolition et la vente des matériaux des ex-églises. Ces démolitions nationales marchent fort bien. Dans les campagnes révolutionnaires et éclairées, tout est à peu près fini. Les paysans, devant le décret, ont démoli leurs églises et s'en sont partagé les débris. Mainte masure deviendra une jolie maisonnette, maint rétrograde deviendra bon socialiste, mainte commune sera régénérée par cette opération hautement philosophique. En l'ordonnant, vous avez bien mérité de la civilisation et de l'humanité.

LE CONSUL.

Après ?

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

J'ai le regret d'ajouter que les autres travaux languissent, par suite soit du manque de fonds, soit du refus des ouvriers. Nous n'avons pu rétablir encore les chemins de fer, les ponts et les routes, coupés par divers motifs depuis la révolution. Les lignes restées intactes ne fonctionnent plus ou ne fonctionnent pas long temps, à cause de la rareté du charbon qui n'arrive plus, de l'épuisement des machines qu'on ne répare plus, et principalement à cause du petit nombre des voyageurs. Le mouvement se ralentit de jour en jour, les transactions sont suspendues. Il faudrait ranimer l'industrie.

LE CONSUL.

Que proposes-tu pour la ranimer ? Voilà ce que

tu aurais dû dire d'abord.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Je me suis entendu avec le ministre du commerce et le ministre du progrès.

(Le ministre de l'instruction publique secoue le ministre du progrès.)

LE MINISTRE DU PROGRÈS, s'éveillant.

Hein !

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Le moyen que la science sociale indiquait et que nous avons employé n'a pas réussi. Nous avons fait arrêter, juger et exécuter plusieurs manufacturiers, et nous avons remis à des associations ouvrières leurs établissements, qui ont été déclarés propriétés nationales.

LE CONSUL.

Eh bien ?

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Eh bien ! les ouvriers ont eu de la peine à s'entendre. Après de longs chômages, consacrés à faire les élections, ils sont parvenus cependant à se donner des chefs. Ils ont choisi en général les plus éloquents et les plus patriotes; cependant ceux-ci n'ont pas su se faire obéir. Le chômage a continué. Les mauvaises têtes venaient fumer leur pipe autour du poteau sur lequel on lisait: *Celui qui ne travaille pas est un voleur*. Dans quelques manufactures, les chefs ayant déployé de l'énergie, les mécontents ne se sont pas bornés à les révoquer. Croyant pouvoir les juger parce qu'ils les avaient élus, ils ont formé entre eux un tribunal et les ont condamnés à mort...

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Comme aristocrates.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

N'importe à quel titre, c'était toujours une illégitimité. Ces sentences ont reçu leur exécution. Elles ont répandu l'indignation et la terreur parmi les bons ouvriers et porté au comble l'audace des mauvais....

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Cette expression est anti-républicaine: il n'y a pas de mauvais ouvriers. Respectez le peuple.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

—Je retire l'expression, si elle peut blesser un sentiment que j'honore et que je partage.... Pour finir, la discorde s'est glissée dans les ateliers à propos du travail, à propos des comptes, à propos de tout. Un grand nombre d'excellents travailleurs se sont expatriés; l'anarchie est arrivée à un tel excès parmi les autres, qu'ils nous ont demandé eux-mêmes des chefs pour régir les usines et diriger les travaux. Ces chefs, demandés avec instance, ont été mal reçus.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ils n'étaient pas purs.

LE MINISTRE DU PROGRÈS.

Ils n'ont pas su développer l'amour.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Je ne veux point contredire mes honorables collègues. Ces chefs, quoique capables, se sont donnés sans doute de graves torts. Ce qui le prouverait, c'est qu'ils ont été battus, chassés, et quelques-uns même assassinés.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

C'est-à-dire punis.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Je veux dire punis. D'autres, qui s'étaient d'abord mieux emparés des cœurs, ont disparu.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Avec la caisse.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Mon honorable collègue a malheureusement raison. Ce qu'ils ont emporté était d'ailleurs peu de chose. Enfin, citoyen consul, le résumé de la situation n'est pas brillant. La plupart de nos grands établissemens industriels sont fermés. Dans ceux qui tiennent encore, ou le travail manque aux bras, ou les bras manquent au travail. Peut-être faudra-t-il essayer quelques mesures assez rigoureuses, en apparence du moins.

LE MINISTRE DU PROGRÈS.

Je demande qu'on développe l'amour.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Oui, d'abord. Ensuite il serait urgent : 1° de s'emparer, au nom de l'état, de toutes les usines, manufactures, ateliers de tout genre ; 2° d'arrêter par les lois les plus sévères l'émigration des ouvriers habiles, qui devient véritablement désastreuse ; 3° d'installer dans tous les établissemens industriels que le gouvernement voudra remettre en activité une force assez respectable pour y faire régner le travail et la paix. Le commandant de cette force, qui conserverait justement le nom de force ouvrière, serait investi d'un pouvoir absolu. Il pourrait même interdire les conversations pendant les heures de travail, et mettre hors la loi tout travailleur qui franchirait un certain rayon hors de l'atelier.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

C'est le régime des bagnes.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Ma proposition doit paraître un peu sévère ; mais, en mon âme et conscience, je ne vois aucun autre moyen de sauver l'industrie nationale et d'en obtenir même la faible production qu'exigent les besoins si réduits du consommateur. En moins d'un an, la contrebande nous aura dévorés.

LE MINISTRE DU COMMERCE.

C'est vrai.

LE MINISTRE DES FINANCES.

C'est vrai.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Remarquez que les travailleurs eux-mêmes recevront avec amour ces mesures. Premièrement, elles ont un caractère énergique et spartiate qui doit charmer des âmes républicaines ; en second lieu, l'ordre qu'elles feront régner paraîtra toujours préférable au désordre actuel : les travailleurs se féliciteront de n'être plus exposés sans cesse, comme ils le sont aujourd'hui, à mourir de faim ou d'un coup de couteau ; enfin, et voici le grand avantage que je vous prie de méditer, ces lois, déjà si salutaires, prépareront puissamment la féconde harmonie et la vaste communauté qui fera de nous, dans l'avenir, un peuple d'égaux et de frères.

LE MINISTRE DU PROGRÈS.

Nous y voici !

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Tais-toi donc.

LE MINISTRE DU PROGRÈS.

Vous n'êtes que des phalanstériens et des communistes.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Et toi, tu n'est qu'un jobard.

LE CONSUL.

Le ministre de l'instruction publique apporte ici un langage constamment irritant. S'il ne veut pas respecter davantage les convenances je l'invite à sortir du conseil.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

J'apporte ici l'amour du peuple et la foi la plus profonde à toutes les idées qui ont fait notre sainte et immortelle révolution. Je ne tiens nullement à être du conseil ; mais je tiens fort à ne pas laisser étouffer des sentimens auxquels j'ai voué ma vie.

LE CONSUL, à part.

Baisemain devient bien insolent. (Haut.) Ces sentimens t'honorent. Honnore-les toi-même en les exprimant avec modération.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il file.

LE MINISTRE DU PROGRÈS.

Baisemain est un enthousiaste dont les paroles n'ont aucune valeur. Nous sommes de vieux amis. Je lui pardonne ses sottises. Il se croit socialiste, et il n'entend rien au socialisme. Aucun de vous n'y entend rien. Vous n'êtes tous que des politiques et des hommes d'affaires. Vous n'avez pas pour deux liards de doctrine. Vos intentions sont bonnes, mais, au lieu d'affranchir l'humanité, vous ne rêvez que de l'asservir. Vous croyez sauver la révolution, vous la perdez. Pourquoi ne voulez-vous jamais m'écouter, jamais faire ce que je vous demande ? Sachez qu'on ne fonde rien par la force, qu'on fonde tout par l'amour. Quand vous aurez renouvelé les folies sanglantes de la première révolution, vous serez bien avancés ! Voilà du beau et du nouveau, de couper des têtes, d'abattre des momens, de faire de la patrie entière un baigne immense et plein de décombres, où le citoyens tremblent, où les gardes chiourmes règnent le pistolet au poing ! Tout cela s'est essayé jadis. Qu'en est-il résulté ? Des réactions et des restaurations. Au lieu de comprimer en tous sens la liberté, développez-la en tous sens, dans la morale, dans les travaux, dans les plaisirs ; faites que les hommes s'aiment, ils seront heureux, et vous aurez sauvé le monde.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Je crois que le citoyen ministre du progrès a parfaitement raison ; mais je pense que les faits, pour le moment, ne sont pas complètement d'accord avec sa théorie, et que le premier progrès que nous avons à réaliser, c'est de vivre. Or, les ouvriers ne travaillant pas, ou parce qu'ils ne le veulent pas, ou parce qu'ils ne le peuvent pas, ils ne vivent pas, et nous non plus nous ne vivons pas. Pour les faire vivre, il faut donc les forcer à travailler. Je propose un moyen ; si le ministre du progrès en connaît un meilleur...

LE MINISTRE DU PROGRÈS.

L'amour.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

L'amour est excellent, mais on trouverait difficilement aujourd'hui deux hommes qui consentent à

s'aimer, je dis plus, qui puissent passer ensemble quelques heures sans en venir aux coups, à moins qu'un troisième placé entre eux et assez fort ne les empêche. Comme les amènerons-nous à s'aimer, si d'abord nous ne les contraignons à se laisser vivre ?

LE MINISTRE DU PROGRÈS.

Tu me persilles, parce que, faute de m'écouter à temps, la situation s'est empirée au point de n'avoir plus d'issue pacifique. Tu crois au phalanstère, parce que tu n'as pas eu le courage de lire mes livres. C'est bien ; fais du phalanstère ! fais du communisme ! Assouvis de jouissances l'orgueil et la sensibilité de quelques adeptes, et de misère et d'ignominie le reste du genre humain ; je verrai combien cela durera, et je rirai à mon tour.

LE CONSUL.

Terminons cet incident.

LE MINISTRE DU PROGRÈS.

Comment ! un incident ? Mais il s'agit de l'existence même de la révolution et du socialisme ! Vous ne devriez pas sortir d'ici que la question ne soit résolue. Vous devriez y employer au moins la nuit.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Crois-moi, tu n'en verrais pas plus clair dans tes idées, ni nous non plus.

LE MINISTRE DU PROGRÈS.

Toi, je te regarde comme tout-à-fait inintelligent. Je m'adresse au consul, il doit comprendre la situation. Est-ce que tu n'es pas épouvanté, citoyen consul, et de l'état des choses et de l'état des esprits ? Est-ce que tu vois en tout ce qu'on te propose un moyen de sortir de ce labyrinthe de folies où nous marchons les pieds dans le sang ? Le sang monte, monte d'heure en heure. Nous en avons jusqu'aux genoux, nous en aurons bientôt jusqu'aux lèvres, nous y serons noyés et étouffés. Le fleuve roule du sang et des têtes coupées. ... Un autre l'avait vu déjà ; son âme est rentrée en moi, pleine d'horreur pour les crimes passés et condamnée à les voir s'accomplir encore. Fouquier-Tinville était bon. Je m'en doutais... je le vois maintenant aux transports d'amour que j'éprouve. ... J'aime l'humanité, je veux qu'elle soit heureuse.... Vous, vous êtes des meurtriers. Vous êtes des prêtres. Exterminons les prêtres... Ils ont une idole muette et voilée ; ils lui donnent du sang. Vous dites : Le salut par le sang ; je dis : Le salut par l'amour. O amour ! amour ! tu ne me jugeras pas avec ces coupables ! Je t'ai toujours chanté, ils ne t'ont jamais compris. Si Lamartine avait été philosophe, lui et moi nous aurions possédé le monde, et nous ne lui aurions fait porter que des liens de fleurs ; mais Lamartine est incomplet... ce que un est à trois. Quant à ceux-ci, ils ne sont point ; ils n'ont point d'ailes ; ils sont faits pour ramper dans cette fange rouge et chaude qui se forme de sang versé. Dieu de Guide, écrase ces reptiles qui rongent la chair des cadavres ; écrase-les et développe l'amour !

LE CONSUL, (Il sonne, des huissiers paraissent.)

Reconduisez chez lui le ministre du progrès, atteint d'aliénation mentale.

LE MINISTRE DU PROGRÈS

Dieu d'amour, écrase-les !

(On l'emmène.)

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Le pauvre diable est décidément fou.

LE CONSUL.

Il l'a toujours été.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nous ne devons pas cesser d'honorer en lui l'un

des pères de la république sociale.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Assurément.

LE CONSUL.

Le ministre du commerce a la parole.

LE MINISTRE DU COMMERCE.

Le ministre des travaux publics a parlé pour moi. Il n'y a plus de commerce, parce qu'il n'y a plus d'industrie.—Je dois soumettre au consul un plan singulier et même extravagant en apparence, mais cependant réalisable, et qui pourrait faire entrer quelque argent dans les coffres de l'état, en même temps qu'il nous soulagerait d'un embarras politique. Nous avons beaucoup de femmes prisonnières. Elles gênent ; elles tiennent leur place comme les hommes. Il faut les nourrir, ou les laisser mourir de faim, ou multiplier des exécutions qui ne paraissent pas toujours suffisamment motivées. Plusieurs compagnies de spéculateurs s'offrent à nous dégager de ce trop plein. Ils les exporteront dans les pays où les femmes manquent et où celles d'Europe sont particulièrement recherchées, à Tripoli, au Maroc, à Tunis, en Perse, en Californie. Ils recevraient d'assez fortes commissions pour pouvoir payer eux-mêmes à l'état une patente considérable.

LE CONSUL.

Quelle monstruosité !

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

C'est la traite.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Comment ! la traite ?

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

L'expression me semble exagérée. Je ne vois pas ce que l'exportation a de plus affreux que la déportation ou la transportation.

LE MINISTRE DU COMMERCE.

On pourra n'exporter que celles qui donneront leur consentement ; elles ne se trouveraient pas en petit nombre. Toutes les mesures d'ailleurs seraient prises pour que l'opération se fit avec convenance et humanité.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Mais quand même vous n'exporteriez que les femmes qui voudraient partir plusieurs ont des maris, des familles dont vous devez respecter les droits.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les droits ! cette parole est étrange. Après l'état, personne n'a de droits sur l'individu que l'individu lui-même. Le ministre des affaires étrangères oublie perpétuellement les résultats et l'esprit de la révolution dont il est le ministre. Ignore-t-il que déjà le divorce a rendu les droits égaux dans le ménage, que la petite famille, la famille *caste*, doit disparaître graduellement, mais rapidement dans cette grande famille humanitaire qui s'appelle la patrie, et qui s'appellera un jour le genre humain ? Le projet du ministre du commerce mérite d'être pris en sérieuse considération, non-seulement par le côté économique et politique, mais encore au point de vue social, moral et civilisateur. Il nous offre l'occasion de briser quelques-uns des préjugés qui limitent encore la puissance de l'état. Autrefois on se croyait bien hardi de soutenir que l'enfant n'appartient pas à la famille, mais qu'il appartient à l'état. Cette vérité frappait inutilement des yeux aveugles sur tout le reste. On ne pouvait la formuler qu'elle ne soulevât partout d'ineptes clameurs. Elle a triomphé ; les enfans aujourd'hui appartiennent sans conteste à l'état, il les coule dans son moule, il les élève, il en dispose. Bientôt il leur distribuera les vocations et leur

gnera les aptitudes. Montrez aujourd'hui que l'individu n'est pas plus que l'enfant dans cette main sage et puissante qui ordonne de tout au service de tous. Votre droit n'est pas douteux. Créateurs d'un ordre social nouveau, vous avez les droits de l'inventeur sur la matière première qu'il transforme, qu'il pétrit pour en faire un chef-d'œuvre. Que sont d'ailleurs les individus sur qui vous ferez la première expérience ? Des criminels. Les femmes qu'il s'agit d'exporter invoqueraient en vain le prétendu droit de rester dans la grande famille nationale ; elles l'ont trahie, elles en sont du moins soupçonnées. Rejetez-les, et que, coupables ici contre la civilisation, elles en deviennent ailleurs les apôtres. Chez-nous, elles étaient les agents du despotisme ; dans les pays moins avancés où elles iront vivre, elles seront les missionnaires de la liberté. Ne craignez pas de leur faire franchir même les murs du sérail ; ces murs tomberont aussitôt qu'elles y seront renfermées.

(Murmures d'approbation.)

LE CONSUL, à part.

Il a vraiment du talent cet animal-là ! (Haut.) Les paroles éloquentes que je viens d'entendre ont produit sur mon esprit une impression que je ne dissimulerai pas. Néanmoins mon opinion n'est pas entièrement formée. Le ministre du commerce me présentera sans délai un rapport détaillé sur cette affaire.

Le ministre de l'instruction publique, à part.

Il file !

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, à part.

Le lâche !

Le ministre des Finances.

Nulle recette, rien en caisse, des dettes partout, voilà le bilan des finances. Je demande qu'on adopte au plus vite le projet d'exportation proposé par le ministre du commerce. Il me permettra d'assurer pendant quelques jours au moins le service de la police et de poursuivre certaines réquisitions importantes. Nous sommes en pour-parler avec divers spéculateurs étrangers pour la vente des musées, des collections et des bibliothèques. Concluons : faisons argent des ces objets inutiles.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Ils sont inutiles, mais ils sont beaux ; le peuple regrettera de les perdre.

Le ministre des Finances.

Le peuple s'en moque bien ! Il préfère l'ombre du houblon à l'ombre des chênes, et une gaudriole lithographiée à toutes les toiles de Raphaël.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Il faudrait s'attacher à former son goût.

Le ministre des Finances.

Il demande qu'on s'attache à lui donner du pain.

Le consul, au ministre des finances.

Continue.

Le ministre des Finances.

Je n'ai plus rien à dire. L'état n'a eu besoin que d'un décret pour payer toutes ses dettes antérieures à la révolution ; il a fait, depuis, un peu d'argent et beaucoup de dettes nouvelles, grâce aux moyens que vous connaissez ; maintenant, il ne peut plus faire ni argent ni dettes que par des coups de hasard. La planche aux bons d'état ne produit qu'un papier sans aucune valeur ; les propriétés nationales ne rapportent rien. On ne les achète pas, ou on ne les paie pas, ou ceux qui s'en emparent ne les cultivent pas. Le numéraire a disparu totalement, la famine

nous menace. Il n'y a pas de combinaison, pas de force qui n'échoue contre la force inerte du fait. Le ministre des finances doit être aujourd'hui ministre de la guerre et ministre de l'intérieur.

Le consul.

N'as-tu rien à proposer ?

Le ministre des Finances.

Rien d'efficace et que j'espère accomplir, surtout étant servi comme je le suis.

Le consul.

Tu as cependant régénéré ton administration ?

Le ministre des Finances.

Que trop ! On m'a fait placer des milliers d'anciens prisonniers pour dettes, faillis, banqueroutiers, sous prétexte qu'ils avaient été victimes de la tyrannie du capital. Ils ne valent pas les aristocrates dont nous avons purgé la finance. Leur incapacité, leur improbité, sont de plus en plus révoltantes.

Le ministre de l'instruction publique.

Et toi aussi, Samuel, tu attaques les socialistes !

Le ministre des finances.

Oui ; c'est par trop fort. Je prévoyais bien, en les nommant, qu'ils voudraient se replumer, et j'étais disposé, suivant ton conseil, à fermer les yeux ; mais, c'est trop fort. Par Mammon, quels artistes ! Après trente ans passés dans les affaires et dans la politique, je n'avais pas idée de cela !

Le ministre des affaires étrangères.

Décidément, c'est fort !

Le consul.

Samuel, tu es ministre des finances pour trouver de l'argent. Trouves-en, ou donne ta démission.

Le ministre des finances.

Tu es consul pour faire régner l'ordre. Réduits au silence les conspirateurs, fais trembler les fripons, emploie des hommes capables et honnêtes, rétablis la confiance et le crédit, je te trouverai de l'argent.

Un huissier.

Le citoyen commandant supérieur de la force ouvrière.

(Entre le Vengeur. Il s'assied en silence.)

LS. VEUILLOT.

(A Continuer.)

## LES PARTAGEUX.

### 3<sup>e</sup> DIALOGUE.—LE COMMUNISME.

Le père François.—Qu'est-ce que tu viens faire dans ce pays-ci, mon garçon ? tu n'as plus guère ni parents ni amis chez nous à qui tu puisse rendre visite.

Le Communiste.—Je viens faire de la propagande. La révolution de février ne doit pas rester stérile comme les autres. Il faut qu'elle porte ses fruits.

Le père François.—Si tu ne viens que pour cela, tu peux bien retourner vers ceux qui t'envoient, et leur dire qu'il n'y a rien à faire ; nous en savons tous plus long qu'eux.

Le Communiste.—Mais la révolution n'est pas finie, père François ; elle ne fait que de commencer.

Le père François.—Je le sais, mon garçon ; nous n'avons pas besoin de toi pour le voir. Avant février on disait : Liberté, ordre public. C'était un tort. Il fallait dire : Ordre d'abord, liberté ensuite. La liber-

té n'est que le résultat de l'ordre. L'ordre c'est l'arbre ; la liberté c'est le fruit. Tant que tout le monde n'aura pas compris ça, la révolution ne sera pas finie.

Le Communiste.—Vous raisonnez comme les vieux, père François ; aujourd'hui nous disons : Liberté, égalité, fraternité, solidarité ; voilà ce qu'il nous faut.

Le père François.—Les vieux ne raisonnaient pas trop mal, et surtout ils agissaient bien. Sans eux vous seriez encore des serfs, et je ne sais pas trop s'il faudrait s'en plaindre. Vous ne savez pas être libres ; vous êtes indignes de la liberté ; vous la poussez toujours jusqu'à la licence.

Le Communiste.—Vous ne croyez donc pas à l'égalité ?

Le père François.—Je crois la vérité, mon garçon, rien de plus, rien de moins. Quand nous avons proclamé l'égalité en 92, nous avons voulu engager les petits à se faire aussi grands que les grands ; mais nous n'avons pas voulu, comme vous, rogner les grands à la taille des petits. C'était un encouragement que nous donnons à tous les citoyens pour développer leur activité et leur énergie. Aujourd'hui ce mot, dans votre bouche, est devenu une menace permanente de vol et de pillage. Vous avez peur et vous faites peur. L'égalité, pour vous, c'est que tout le monde soit âne et porte le bât, parce que vous êtes des ânes et que vous portez le bât. Est-ce raisonnable ? Pouvez-vous atteler un baudet à la charue, ou un bœuf à la carriole ? Chacun sa place. Nous ne sommes pas plus égaux entre nous que les animaux entre eux. Pour avoir de bons fruits nous greffons de bons arbres, parce qu'il y a des espèces qui valent mieux que d'autres. Un arbre cultivé rapporte plus qu'un sauvageon. La cerise vaut mieux que la ceste qu'on trouve dans les bois. Il y a des terres qui produisent deux fois plus de grain et un grain bien plus nourri que d'autres. D'où viennent toutes ces négalités-là ? Est-ce nous qui les avons faites ? Eh bien ! les hommes sont encore bien plus différents entre eux.

Le Communiste.—Oui, mais ces inégalités-là disparaissent avec le temps, par la culture. Du sauvageon vous faites un très bon arbre fruitier.

Le père François.—Ces inégalités-là, mon garçon, ne s'effacent jamais. Sans doute, si vous cultivez un sauvageon vous en ferez un bon arbre, et si vous négligez un bon arbre il finira par ne plus rapporter. Mais labourez également deux terres inégales et de qualités différentes, et vous aurez toujours une qui vaudra mieux que l'autre. Elle sera éternellement meilleure parce qu'elle était primitivement meilleure. Pourrais-tu me dire, par exemple, pourquoi les haricots de nos pays valent mieux que les autres, tandis que nous n'avons jamais pu avoir un litre de bon vin ?

Le Communiste.—Dam ! c'est parce qu'on sait cultiver les haricots, et qu'on n'entend rien à la vigne.

Le père François.—Soit, j'accepte ta raison qui ne vaut pas grand'chose. Eh bien ! il y en a qui savent cultiver les hommes pour en faire de braves gens, tandis que d'autres n'y entendent rien, et font des sauvageons ou des barbares civilisés comme toi. Et je crois, entre nous, qu'on sait mieux faire des braves gens dans nos campagnes que dans vos villes.

Le communiste.—Il faut tenir compte des circonstances, du milieu dans lequel les hommes sont placés ; dans les villes les exemples sont fréquents, les

tentations sont grandes ; il y a de grands vices et de grandes vertus.

Le père François.—De grands vices surtout, mon garçon, parce qu'on les cache facilement, et parce qu'on est trop indulgent pour le criminel. Chez nous tout se voit, se sait et s'entend. Nous faisons nous-mêmes notre police. Et puis l'habitude de travailler tard et matin, de posséder un petit coin de terre qu'on arrose de ses sueurs, d'avoir toujours à dominer et à vaincre la nature, d'attendre ses récoltes de la bonté de la Providence, tout cela rend l'homme bon, dévoué, charitable et vraiment religieux.

Le Communiste.—Eh bien ! est-ce que la religion n'enseigne pas que nous sommes tous égaux, tous frères ?

Le père François.—Oui, nous sommes tous égaux, car nous pouvons le devenir ; nous sommes tous frères, car nous devons nous entraider, nous secourir mutuellement. Mais cela, en esprit et en vérité, c'est-à-dire dans nos relations morales et religieuses, dans notre vie intellectuelle, Vous autres, vous voulez l'égalité sociale, la fraternité sociale à coups de fusil ou de guillotine. Plaisante fraternité, vraiment, que celle qui ne laisse pas de choix ! La fraternité ou la mort. L'égalité, quant à présent, sur la terre n'est pas possible et ne sera jamais possible. L'homme méchant reste méchant dans les siens et dans sa prospérité, comme le pommier sauvage qu'on met sur les routes et qui donne éternellement des pommes aigres. Si l'on pouvait faire tous les hommes égaux aujourd'hui, ils ne le seraient plus demain, ni même dans une heure. Une fois libres, une fois abandonnés à eux-mêmes, c'est-à-dire à leur nature, ils se mettraient à pousser, à croître, à grandir avec des forces inégales et bien différentes. C'est comme les arbres quand on les taille ; il n'y en a pas deux qui poussent de la même manière. Les uns deviennent très-grands, les autres gros ; ceux-ci s'arrêtent et ceux-là meurent. Mettez cent, mille, dix mille grains de blé en terre, vous n'aurez pas deux épis semblables. Certes il y a plus de différence entre deux hommes qu'entre deux grains de blé ; comment n'y en aurait-il pas une énorme entre leurs actes, leur conduite, leur activité, leur travail, toute leur vie ? Laissons donc là l'égalité qui consiste à couper, à tailler tous les hommes pour les faire entrer dans le même moule comme des chandelles, et passons à la fraternité.

Fraternité veut dire que nous sommes non seulement égaux, mais semblables. En effet, nous avons tous deux pieds, deux mains, deux bras, deux yeux ; deux oreilles ; nous avons tous une tête avec de l'esprit dedans. Si c'est là ce que vous entendez par être semblables, nous sommes d'accord. Mais vous allez plus loin. Vous voulez que nous valions tous autant l'un que l'autre, si bien que si vous êtes des gredins, nous serons tous voleurs, si vous êtes paresseux, nous serons tous paresseux. Voilà une singulière fraternité ! C'est la fraternité de Caïn.

Nous sommes frères, je le veux bien, mais pas dans le mal, Faites-vous pendre si ça vous plaît, mais n'exigez pas, au nom de la fraternité, que je me fasse pendre aussi. Frère jusqu'à la corde, c'est assez.

Voilà deux pommiers qui sont frères et bien frères, car ils ont été plantés le même jour et soignée de la même manière. Cependant l'un donne d'excellentes pommes, grosses, comme ta tête, pleines comme la mienne, et l'autre n'a jamais poussé que des fruits

maigres, chétifs et sans goût.

Nous sommes semblables à peu près comme nos animaux, nos poules, nos chiens ou nos ânes le sont entre eux. Ils chantent, ils crient, ils aboient, ils beuglent, ils rugissent, ils braient tous de la même manière, chacun dans la sienne ; cependant ce ne sont ni les mêmes voix, ni les mêmes cris, et nous savons très-bien les reconnaître quand ils sont aux champs. Quoique tous semblables, il n'y en a pas deux qui se ressemblent. Les uns valent mieux que les autres ; ceux-ci portent et rapportent plus ceux-là. Dans un troupeau de moutons, combien y en a-t-il de tout-à-fait semblables ? Il n'y en a pas deux, pas plus que de brins d'herbe dans les prés, que d'arbres dans les bois, ni que de noix dans un sac. Les hommes sont de même ; tous semblables en apparence, tous différents en réalité.

Le Communiste.—Nous ne nions pas ces différences qui existent entre tous les citoyens ; mais nous croyons qu'elles proviennent plutôt des circonstances accidentelles de la vie que de la nature primitive des hommes.

Le père François.—Cependant pourquoi toutes les noix d'un noyer, toutes les cerises d'un cerisier, toutes les pommes d'un pommier ne sont-elles pas semblables et égales ? Pourquoi n'y en a-t-il pas deux qui se ressemblent dans le même arbre, sur la même branche ? Pourquoi deux grains de blé de même grosseur, semés en même temps, à la même place, recevant le même soleil et la même pluie, donnent-ils deux épis tout-à-fait différents ?

Le Communiste.—Mais, père François, les hommes ne sont ni des noix, ni des pommes, ni des épis.

Le père François.—C'est précisément pour cela qu'ils diffèrent encore bien davantage entre eux. Quand je les verrai tous beaux et bien faits, ou bien tous borgnes, bossus, cagneux, boiteux, je croirai à l'égalité et à la fraternité. Ecoute, mon garçon, quand mon père est mort, j'avais un frère, presque de mon âge, qui avait été élevé, comme moi, avec moi, et qui, en partage, eut tout ce que j'eus moi-même. Dix ans plus tard, mon frère n'avait plus rien ; j'avais racheté sa part et je le nourris-sais, lui, sa femme et ses enfants. Pourquoi cela ? C'était cependant un brave et digne garçon, incapable de faire le moindre mal, mais il aimait les plaisirs et la paresse. On le voyait plus souvent à la chasse qu'à ses champs, et nous n'avions pas assez pour ne point travailler.

Le Communiste.—Nous ne disons pas non plus, père François, que tous les hommes doivent être les mêmes et agir de la même façon ; nous disons seulement que quand ils font ce qu'ils peuvent, ils méritent également et doivent être également récompensés. Ainsi moi, par exemple, en prêchant mes doctrines, je travaille autant que vous en cultivant la terre, et votre curé dans son église ne gagne pas plus que votre valet dans son étable.

Le père François.—Tu veux dire que la peau d'âne vaut tout autant que le cuir du cheval, et que la viande de porc ne devrait pas coûter plus cher que celle de mouton.

Le Communiste.—Je ne vous dis pas cela ; je parle des hommes qui sont égaux et frères ; je soutiens qu'une heure de mon travail vaut une heure de vôtre.

Le père François.—Je comprends, je comprends très-bien. Une pomme vaut un chou, un chou vaut une poule, une poule vaut un mouton, un mouton vaut un âne, un âne vaut un bœuf. Toi tu

es l'âne, moi je suis le bœuf ; nous valons autant l'un que l'autre. Par conséquent je ne te dois rien, tu ne me dois rien ; Je fais ce que je peux, tu prends ce que tu veux, nous sommes toujours quittes. Voilà ce que tu appelles la fraternité.

Le Communiste.—Non ; nous faisons tous les deux ce que nous pouvons et nous prenons selon nos besoins.

Le père François.—Mais si tu peux moins que moi, et si mes besoins sont le double des tiens ?

Le communiste.—C'est en cela que consiste la fraternité, la charité, le dévouement.

Le père François.—Tiens, vous autres gens des villes, vous n'êtes pas encore si bêtes que vous en l'air. Comme vous avez de grandes gueules et de petits bras, et comme vos besoins dépassent vos moyens, vous voulez nous faire travailler pour vous nourrir. C'est ing-nieux, mais nous ne mangeons plus de ce pain-là. Il ne faut plus de serfs. Chacun le sien et Dieu pour tous.

Le Communiste.—Chacun le sien, c'est ce que nous voulons aussi ; mais nous voulons que chacun possède de quelque chose.

Le père François.—Que chacun possède, c'est bel et bon ; mais celui-là qui n'économise point, qui n'amasse point, qui ne travaille point, peut-il posséder comme un autre ?

Le Communiste.—Il faut savoir s'il n'amasse pas parce qu'il n'a rien, ce qui me paraît le plus probable, ou s'il n'a rien parce qu'il n'amasse pas.

Le père François. Dam ! j'ai toujours vu, depuis que le monde est monde, l'homme actif, probe, laborieux, se tirer d'affaire ; et toujours le paresseux ou le débauché se ruiner.

Le Communiste.—Voyons, n'est-il pas révoltant de voir des hommes qui possèdent des fortunes colossales, des terres, des prés, des bois, des parcs, des châteaux magnifiques, tandis que d'autres n'ont rien et vont mendiant leur vie sur les routes ?

Le père François.—Avant de prononcer, il faudrait savoir si le riche n'est pas un homme probe, actif, laborieux et économe, et si le mendiant n'est pas un bandit, un vaurien qui possède tous les vices.

Le communiste.—Mais le riche n'a jamais rien fait ; il s'est donné seulement la peine de naître.

Le père François.—Alors il faut savoir si ce n'est pas un homme charitable et religieux qui a reçu de son père, en héritage, avec une grande fortune, toutes les qualités du cœur, toutes les vertus qui rendent estimable et qui font de l'homme riche le père du pauvre, le protecteur du faible. Mais, quel qu'il soit, je le respecte. Je respecte son droit pour qu'on respecte le mien. Que ce soit un bon ou un mauvais riche, je ne veux point le dépouiller. Sa conduite, dans aucun cas, ne saurait excuser la mienne. Le vol est toujours vol. Si ce riche est égoïste, tant pis pour lui ; il ne suffit de savoir comment, à sa place, j'emploierais ma fortune.

Moi, pauvre, je ne veux non plus ni le dépouiller, ni lui rien prendre. J'accepte aide et secours. Je n'exige rien. Je ne m'impose pas. Il est de ma dignité que je me suffise à moi-même, que je sache gagner mon pain honorablement et que je ne possède en propre que ce que j'aurai légitimement, honnêtement acquis. Le vol, le pillage, le partage ne sont pas des moyens honnêtes d'acquérir.

Le Communiste.—Puisque les hommes sont libres, égaux et frères, ceux qui sont riches n'ont pu s'enrichir qu'en opprimant et en dépouillant les

autres. Ce sont eux qui ont volé la société en emparant ainsi la fortune. Tout appartient à tous. Il n'y a pas de droit contre le droit. La répétition contre l'injustice est éternelle.

Le père François.—D'abord les hommes ne sont ni libres, ni frères, ni égaux. Ils sont tous soumis aux lois et à la raison quand ils la connaissent. Ensuite ces riches n'ont opprimé, ni dépouillé personne. Ils se sont enrichis en vivant comme nous sous la protection des lois, sous la bénéfice du contrat social; ils en ont joui différemment, ils en ont mieux profité, c'est leur affaire, non la nôtre. Dans aucun cas nous ne devons convoiter ce qu'ils possèdent. C'est se manquer de dignité à soi-même.

Le Communiste.—Nous ne voulons voler personne; mais quand la république sociale arrivera, nous voulons déposséder ceux qui n'ont rien. Nous referons le partage des propriétés, afin que les uns ne meurent plus d'excès et les autres de misère.

Le père François.—Je sais bien ce que vous voulez faire, et ce n'est point la première fois que ça ait été tenté. Mais je sais aussi que vous êtes des fous ou de criminels menteurs qui vous ferez, un de ces jours, justice vous-mêmes. Dans ce pays-ci je ne connais personne qui veuille seulement vous écouter avec autant de patience que moi. Qu'est-ce que ça serait donc s'il s'agissait de déposséder celui qui a pour faire le partage? Nous irions tous chercher nos fourches et nos fléaux pour vous chasser. Vous espérez faire peur et agir par la terreur. N'y comptez pas trop, vous compteriez sans vos hôtes, et vos hôtes sont vingt-cinq millions en France. Si vous comptez sur la corruption, sur la cupidité, vous vous trompez encore. Chez nous celui qui n'a pas vaut autant que celui qui a. Jamais il ne voudra prendre le champ de son voisin pour se l'approprier.

Le Communiste.—Nous éclairerons les travailleurs sur leurs véritables intérêts; nous leur ferons comprendre peu à peu ce qu'ils doivent faire. N'est-il pas juste que tous les hommes, étant également hommes, aient une propriété, une fortune égale?

Le père François.—Mais je nie que tous les hommes soient également hommes. Je soutiens, par exemple, que je suis plus homme que tu ne le seras jamais. Celui qui a plus d'activité, plus de courage, plus d'énergie, plus de bonnes qualités qu'un autre est plus homme que lui, et il vaut plus, absolument comme une grosse pomme en vaut deux petites, comme un canard vaut deux cannetons.

D'ailleurs, mon garçon, faites des parts égales tant que vous voudrez; dans une heure elles ne le seront plus; dans un an j'en aurai dix à moi, et dans dix ans j'en aurai cent; car, si on faisait des parts pour tout le monde, nous n'en aurions pas seulement chacun grand comme mon jardin. Vous auriez inutilement volé les uns pour corrompre les autres et commis une double injustice, un double crime.

Le Communiste.—Il n'y aurait ni crime ni injustice si la loi rendait tout le monde propriétaire. La loi ne peut pas être injuste.

Le père François.—Vous ne pourriez le faire qu'en prenant aux uns pour donner aux autres. Or, il y a quelque chose que l'honnête homme respecte plus que la loi, c'est la justice. Est-il juste de voler ceux-ci pour enrichir ceux-là?

Si une centaine, plus ou moins, de vauriens, d'hommes perdus de dettes, de vices et de débauche s'emparaient un beau jour du pouvoir; dans la ba-

garre des révolutions, à Paris, surtout, cela n'a rien d'impossible, cela s'est déjà vu; eh bien! si ces hommes, sans conscience comme sans moralité, déroberaient que tout locataire, fermier ou tenancier quelconque est propriétaire des biens, terres, fermes ou maisons à lui loués et concédés temporairement, crois-tu qu'on ne commettrait pas la plus grande et la plus flagrante injustice? crois-tu que chaque fermier, locataire ou tenancier pût alors se regarder comme légitime et unique propriétaire des biens à lui loués? Non, cela n'est pas possible; ça serait à désespérer de tout.

Comme toute loi injuste ne peut amener que le chaos, le désordre et l'anarchie, nous arriverions bientôt à un état barbare ou sauvage. Cependant la justice reviendrait tôt ou tard, l'ordre se rétablirait, et, dans la confusion générale, la société saurait bien retrouver son état primitif. Nous aurions subi une révolution de plus, une misère plus grande, une corruption plus universelle, mais le bon droit reparaitrait enfin; car la France veut vivre, et elle saura bien vivre, en dépit de tous les partageux qui veulent la tuer.

Vous autres, vous voulez que les bons pâtissent pour les mauvais, que les courageux travaillent pour les fainéants, que les économes amassent pour les prodigues. Vous appelez ça la fraternité, la solidarité; moi, j'appelle ça de la folie, du vol à main armée, du brigandage.

Chacun le sien, chacun ses œuvres. Que tous s'entraident, se secourent, s'encouragent mutuellement, rien de mieux, rien de plus juste; mais prendre ici pour porter là, c'est piller, voler, dépouiller; et bien volé n'a jamais profité. Si je savais avoir un pied d'arbre, un brin de chauvre que je n'aie pas gagné à la sueur de mon front, je l'arracherais bien vite pour le jeter au feu. Il n'y a que des mendiants qui vivent du travail des autres!

L'autre jour, en revenant du marché, j'ai vu un démocrate. Il raisonnait à peu près comme toi; il demandait l'impôt progressif, c'est-à-dire le vol légal de ceux qui ont beaucoup et l'aumône légale à ceux qui ont moins: une double indignité encore. Est-ce que je veux être moins qu'un autre? Depuis quand ne suis-je plus son égal? Depuis la république, sans doute, qui veut nous abaisser tous au niveau des plus bas. Non, non, je veux payer mes impôts, moi, tout comme un autre, ni plus ni moins, car je suis tout autant.

Il demandait aussi l'éducation c'est-à-dire la corruption gratuite et obligatoire de nos enfants. A voir la manière dont ces démocrates sont éduqués et dont ils raisonnent, j'aimerais mieux que mon fils ne sût jamais ni lire ni écrire plutôt que de le confier à ces gens-là.

Tout cela, ça aboutit toujours au même résultat: l'engraissement des paresseux de Paris par les travailleurs des campagnes; la ruine de ceux qui ont amassé deux sous au profit des vauriens qui n'ont jamais voulu travailler; enfin, la misère et le vice pour tout le monde.

Hier, j'ai rencontré un socialiste, comme vous les appelez; celui-là m'a chanté à peu près la même chanson, mais sur un autre air; il voulait que tout fût en commun, terres, propriétés, maisons, travail, industrie, ménage. La France, à ses yeux, devait être une immense caserne où tout se ferait avec le tambour et sous le commandement suprême du chef de l'Etat. Personne ne serait libre; on ne se posséderait même pas soi-

même. Pour boire, pour manger, pour dormir, il faudrait la permission du gouvernement. On ne pourrait avoir ni une vache, ni un veau, ni une poule à soi. L'âne et le porc appartiendraient à la commune ; le bêt lui-même serait à tout le monde.

Ce socialiste-là m'a paru encore plus fou que le précédent, c'est-à-dire d'une folie plus avancée. Je ne sais vraiment pas où ces gens-là ont la tête, ni à quoi ils songent, pour venir nous conter de semblables sottises. Il faut qu'ils nous croient bien bêtes, bien ignorants ou bien corrompus. Eux qui n'ont rien à perdre, rien à ménager, et qui ne peuvent que gagner au désordre. Ils font leur métier d'anarchistes et de bandits ; cela se conçoit. Ils voudraient pouvoir voler et piller tout le monde. Ils ne respectent rien, pas plus le passé que le présent, pas plus ce qui a été que ce qui est. Ils ne s'inquiètent de rien ; car que leur importe la justice, la loi, la morale, la société, la religion ? Leurs idées n'ont rien de commun avec celles-là. Quand j'entends ces partageux-là me parler, il me prend toujours envie de les chasser à coups de bâton.

Je dis partageux, mon garçon, parce que tous ces fous-là sont des partageux comme toi ; vous ne différez que dans les moyens. Toi, je ne t'en veux pas ; tu es un enfant, et puis tu n'es pas obstiné dans tes opinions : tu changera bien vite quand tu verras un peu plus clair. Mais, pour tant qu'à ces gredins qui s'appellent démocrates, socialistes, communistes, rouges, montagnards, révolutionnaires, hommes avancés, hommes de progrès etc., tous ceux-là, vois-tu, sont des partageux.

Ils ont voulu la république, ils l'ont ; ils ont voulu la république démocratique, c'est-à-dire avec le suffrage universel, ils l'ont encore : que veulent-ils de plus ? Ils veulent qu'il n'y ait plus de riches. C'est vouloir qu'il n'y ait plus d'hommes meilleurs, plus actifs, plus intelligents que d'autres : c'est vouloir que le bon noyer soit semblable au mauvais et qu'il donne de mauvaises noix. Quand l'égalité n'est pas possible par en haut, les démocrates la veulent par en bas. Incapables d'être grands comme les grands, ils les veulent rendre petits et misérables comme eux.

Que m'importe que le partage des propriétés, que la ruine de tous, s'opère par mesures lentes et successives, comme l'essayent les démocrates avec l'impôt progressif et l'organisation gratuite de tous les services publics ;

Ou bien à l'aide de moyens plus prompts, semblables à ceux que proposent les socialistes en voulant faire rentrer toutes les industries, toutes les fortunes dans les mains de l'Etat ;

Ou bien enfin à l'aide du moyen violent des communistes, qui consiste à dépouiller tout le monde pour faire un nouveau partage de la terre !

Quoique différents dans leurs principes et dans leurs méthodes, tous ces gens-là n'en sont pas moins des partageux. En empêchant le développement des fortunes, ils empêchent aussi leur naissance et leur formation. Celui qui n'a rien ne peut acquérir ; celui qui a n'ose point conserver. Le travail s'arrête ; l'inquiétude règne partout, et sa compagne la misère accourt en croupe derrière elle.

Les partageux ne sont pas nombreux, mais ils font beaucoup de bruit, et ils sont d'autant plus à craindre, que le nombre en est plus petit. Si un homme voulait s'emparer de notre village, il

commencerait par faire bien peur et par emprisonner ou pendre ceux qui lui résisteraient. Les partageux feraient de même pour la France. Etant très-peu nombreux, ils emploieraient des moyens très-violents. Aussi parlent-ils sans cesse de sang, de vol, de pillage, de guillotine et d'incendie, c'est ce qu'ils ont déjà fait en 93. Malheur à eux ! malheur à nous ! Il faut que nous soyons bien coupables, pour que Dieu nous envoie de semblables fléaux ! Mieux vaudrait cent fois la peste, la morve ou le charbon !

Ainsi, les uns veulent nous ruiner et nous corrompre par des lois injustes ; les autres veulent tout mettre en commun, terres, propriétés, familles ; d'autres enfin veulent tout partager en portions égales pour enrichir les paresseux, les faîneux et les voleurs ; tels sont, mes amis, les diverses espèces de démocrates que nous appelons partageux ; c'est comme dans les haricots, il y a les blancs, les rouges et les gris ; c'est toujours des haricots. Les républicains sont rouges, rouges tendres ou rouges-sang ; mais c'est toujours rouges. Le meilleur des rouges ne vaut pas grand-chose. Vous savez, on dit tous bons, tous mauvais ; dans les républicains, c'est tous mauvais.

Et puis un rouge n'est pas un homme, c'est un rouge ; il ne raisonne pas, il ne pense plus. Il n'a plus ni le sens du vrai ; ni le sens du juste. ni celui du beau et du bien. Ça n'est pas un être moral, intelligent et libre comme vous et moi. Sans dignité, sans moralité, sans intelligence, il fait sacrifice de sa liberté, de ses instincts et de ses idées au triomphe des passions les plus brutales et les plus grossières ; c'est un être déchu et dégénéré. Il porte bien, du reste, sur sa figure, le signe de cette déchéance. Une physionomie abattue, abruti, sans expression ; des yeux ternes, mobiles, n'osant jamais regarder en face et fuyant comme ceux du cochon : les traits grossiers, sans harmonie entre eux ; le front bas, froid, comprimé et déprimé ; la bouche muette et insignifiante comme celle de l'âne ; les lèvres fortes, proéminentes, indice de passions basses ; le nez sans finesse, sans mobilité, gros, large et fortement attaché au visage : voilà les caractères généraux de ressemblance que vous trouverez chez la plupart des partageux. Ils portent gravée sur toute leur figure la stupidité des doctrines et des idées avec lesquelles ils vivent.

Les partageux n'ont qu'une raison ; ils disent : Vous êtes riches, donc vous êtes égoïstes. Il serait plus juste de leur retourner le même raisonnement et de leur dire : Vous êtes pauvres, donc vous êtes des voleurs ; vous n'avez rien à perdre, rien à risquer, si ce n'est votre peau, qui ne vaut pas grand-chose ; donc vous avez intérêt à faire des révolutions ; donc vous êtes de mauvaise foi, ou plutôt vous n'êtes rien, mais vous voulez le désordre et l'anarchie, parce que vous espérez y gagner quelque argent ou quelque place.

En effet, mes amis, cette tourbe des villes et des campagnes que nous appelons des *partageux* ne possède ni sou vaillant ni vertu au cœur ; c'est le rebut, l'écume de la société ; la société les a repoussés parce qu'ils ne sont bons à rien, ils la repoussent à leur tour et veulent la détruire. Ils ont pour appui et pour amis naturels les vauriens de tous les pays, qui ne craignent ni Dieu ni diable, les condamnés de toutes les races, les esclaves de toutes les passions et de tous les préjugés.

Mais ne jetons pas le manche après la cognée ; les fous disparaîtront bientôt devant le bon sens de toute la France. Pour cela, mes amis, il faut veiller au grain et faire nous-mêmes nos affaires. Nommons d'honnêtes gens ; il y en a dans tous les partis, et les honnêtes gens finissent toujours par s'entendre.

WALLON.

### MORALE.

## SIMON DE NANTUA, ou LE MARCHAND FORAIN.

(Suite.)

XIV. Simon de Nantua contemple avec émotion le tableau que lui offre un mariage heureux et vertueux.

Quand la foule se fut retirée, un homme d'une quarantaine d'années s'approcha de nous, et dit à Simon de Nantua : Père Simon, regardez-moi donc ! est-ce que vous ne me reconnaissez pas ? — Bien sûr ! je crois que c'est mon jeune ami Bernard. — C'est lui-même. — Mais mon ami, sais-tu que depuis dix-huit ans tu es furieusement changé, et que tu as pris la barbe noire ? Embrassons-nous donc. C'est une bien grande joie pour moi de te revoir. — Et pour moi donc, père Simon ! Je passais là dans l'instant, et c'est votre voix que j'ai reconnue d'abord, tandis que vous parliez à tout ce monde. Vous êtes donc toujours le même ? — Toujours, mon ami : on ne change plus guère à mon âge. Mais toi, que fais-tu dans ce pays ? — Je vous conterai cela : venez vous reposer chez moi ; j'espère bien que vous ne cherchez pas d'autre logement — De tout mon cœur. — Monsieur est avec vous ? — Oui, c'est mon compagnon de voyage, et nous ne nous séparons pas. — Tant mieux, j'en suis enchanté.

Nous voilà tous trois, bras dessus, bras dessous, nous rendant à la maison de Bernard, et le cheval de Simon de Nantua suivant son maître par derrière, comme aurait fait un chien. — Est-ce que tu serais marchand de vin ? dit Simon de Nantua en voyant la maison de son ami. — A votre service, répond celui-ci. — Il me paraît que tu n'as pas fait de mauvaises affaires, et tout ceci a fort bonne apparence. Mais je suis assez content de mon sort. Je n'ai jamais oublié les conseils que vous m'avez donnés autrefois à Nantua, et il faut aujourd'hui que je vous en remercie, car je m'en suis bien trouvé. Voulez-vous voir ma femme ? — Tu es marié ! — Oui, vraiment ; et j'ai même de la famille. Vous allez voir tout cela.

Bernard nous présenta en effet à sa femme, qui était une personne d'une trentaine d'années, fraîche et fort avenante. Elle avait auprès d'elle deux petits enfants, que le père Simon embrassa presque les larmes aux yeux. Lorsque nous fûmes un peu reposés et qu'on nous eut fait rafraîchir, Simon de Nantua dit à Bernard : Ça, mon ami, conte-moi un peu ce qui s'est passé depuis que je n'ai entendu parler de toi, et comment tu te trouves aujourd'hui dans une position si heureuse. — Très-volontiers, père Simon, et c'est bien le moins que je vous doive.

Vous vous rappelez, continua Bernard, tous les bon conseils que vous me donniez lorsque je fus obligé de partir pour l'armée. Je m'en suis souve-

nu, et il ne s'est guère passé de jour où je n'aie eu l'occasion de les mettre à profit. Je n'avais pas beaucoup de goût pour l'état militaire, mais j'avais de l'honneur, et avec cela on n'est jamais un mauvais soldat. Je n'étais pas, il est vrai, de ces téméraires qui ne doutent de rien et qui se croient plus forts qu'une armée ; mais je faisais mon devoir, et, lorsque mon tour arrivait, j'étais prêt et je ne quittais jamais mon poste. Comme j'avais appris quelque chose et que j'écrivais assez bien, je fus distingué. Le quartier-maître me prit avec lui pour lui servir de secrétaire ; il me fit ensuite nommer fourrier. J'en remplis les fonctions avec probité ; cela fut remarqué, et au bout d'un an j'obtins le grade de sergent. J'étais aimé des soldats, parce que je les traitais avec douceur, et que je me rappelais avoir été leur égal. J'étais estimé par mes officiers, parce que je savais obéir, que j'étais fidèle à mes devoirs, et très-ami de la discipline. J'ai fait ainsi la guerre pendant longtemps, et je serais sans doute officier aujourd'hui, sans une blessure grave qui me força à demander mon congé et à quitter le service. J'en fus fâché : non pas que je regrettasse la profession à laquelle il me fallait renoncer, mais parce que je ne voyais pas trop ce que je pourrais faire pour exister. Allons, me dis-je, courage, Bernard ; tu n'as pas mal mérité ; tu ne dois pas être mal traité. Avec quelque argent que j'avais eu la prudence d'accumuler, je pris la route de Paris. En passant à Barsur-Aube, le hasard fit que j'entraî dans cette maison pour me rafraîchir. Tandis que je buvais un verre de vin, le maître de la maison, qui était un bon Français, et qui ne voyait pas un soldat blessé au service de son pays sans s'intéresser à lui, me fit quelques questions : je lui répondis ; il en fit de nouvelles ; je lui contai toute mon histoire, et lui avouai l'embarras où j'allais me trouver dès que mes fonds seraient épuisés. Après m'avoir regardé un instant fixement, il me dit : Camarade, j'ai besoin d'un commis pour m'aider dans mon commerce, voulez-vous rester chez moi ? — Pourquoi pas monsieur ? — Eh bien ! touchez là, vous n'irez pas plus loin.

Me voilà installé chez M. Antoine. Je n'eus pas plus de peine à m'y bien conduire que je n'en avais eu à le faire au régiment. Il me prit en affection, et finit par me regarder comme son fils.

Il y avait quatre ans que j'étais chez lui, lorsqu'il m'appela un jour dans son cabinet et me dit : Mancher Bernard, je suis content de toi, et tu sais combien je te suis attaché. Je commence à me faire vieux et je veux pas attendre plus longtemps pour assurer le sort de ma fille. J'ai bien vu que vous ne vous regardiez pas de travers tous les deux ; je veux que tu l'épouses et que tu prennes mon commerce. — Mais, M. Antoine, songez vous que je ne suis qu'un pauvre diable !... — Allons je le veux. Vas-tu me désobéir aujourd'hui ? — Oh ! mon cher bienfaiteur ! — C'est bon ! c'est bon ! je te charge d'annoncer cela à Marianne.

Je sautai au cou du bon Antoine, et je courus chercher Marianne, à qui cette nouvelle ne fit guère moins de plaisir qu'à moi. Nous fûmes mariés ; je pris la direction des affaires et je n'ai pas à me plaindre de celles que j'ai faites. J'aurais peut-être pu devenir plus riche, mais peut-être aussi serais-je un peu brouillé avec ma conscience, et cela fait qu'on ne dort pas si bien. Le ciel m'a donné deux enfants que voilà ; je lui en rends grâce tous les jours. Ils aiment bien leur père et leur mère, et ils seront

bans fils, J'ai soin de leur éducation, père Simon, et je n'oublie pas que je dois tout à celle que j'ai reçue de mon enfance. Enfin depuis que je suis établi, ma bonne femme et moi, nous n'avons éprouvé qu'un seul chagrin, la perte de notre excellent père. Il y a deux ans qu'il nous a été enlevé, et nous n'y pensons pas que nos yeux ne se mouillent. Voilà mon vieil et digne ami, l'histoire de cet orphelin auquel vous avez donné des avis si paternels et qui est bien heureux de vous montrer qu'il a su en profiter.

A la fin de ce récit, Simon de Nantua ne se possédait pas de joie. Il embrassait le père, la mère, les enfants, c'était un spectacle tout à fait attendrissant. Je n'ai pas besoin de dire comment nous fûmes traités dans cette maison. Simon de Nantua se félicita d'avoir à Bar-sur-Aube des affaires qui l'y retiennent plusieurs jours. J'en fus également charmé; car il n'est rien de plus doux, selon moi, que le spectacle que présentent un bon ménage et de bons gens.

## PARLEMENT CANADIEN.

### Affaires de Routine.

18 juillet.—Onze pétitions sont présentées et mises sur la table, et entre autres :

De Frs. Lafleur et autres, de Québec, demandant certains amendements au bill maintenant devant la chambre pour amender et refondre les dispositions contenues dans les ordonnances qui incorporent la cité et ville de Québec, et conférant des pouvoirs plus amples à la corporation de la dite cité renvoyée à un comité.

Un message est reçu du conseil législatif, annonçant qu'il agréé les bills suivants sans amendements :

Bill pour étendre les actes pour la formation de compagnies pour construire des chemins et d'autres ouvrages aux compagnies pour construire des chemins et d'autres ouvrages aux compagnies formées dans le but d'acquiescer des ouvrages publics de la même nature ;

Bill pour incorporer la société de bienveillance des ouvriers de Québec ;

Bill pour encourager les émigrés d'Europe qui se rendent aux États-Unis à se servir de la voie du St. Laurent.

Bill pour transporter au conseil municipal de la municipalité de la ville des Trois-Rivières l'administration de la commune de la dite ville, et pour d'autres fins ;

M. le soll. gén. Drummond introduit un bill pour amender les lois municipales du Bas-Canada ;—seconde lecture, mardi prochain.

Le bill pour amender l'acte pour définir le mode de procédure devant les cours de justice du Bas-Canada, dans les matières relatives à la protection et au régleme des droits des corporations, et aux writs de prérogatives, est lu pour la troisième fois, et passé.

22 juillet.—Diverses pétitions sont présentées.

M. Hincks remet à l'orateur un message de son excellence le gouverneur général transmettant les estimés des dépenses pour l'année courante.

Le bill pour la prestation du serment aux arbitres et experts est passé, ainsi que le bill pour rappeler certains parties de l'acte de la Trinité, et le bill pour autoriser les commissaires des barrières à émettre des bons.

M. Hincks introduit un bill pour défrayer les dépenses de la batisse l'asile des aliénés et autres batisses publiques dans le Haut-Canada.

La chambre adopte une résolution imposant un droit de 20 pour 100 sur les éditions étrangères des ouvrages anglais jouissant du droit d'auteur. Un bill est introduit en conséquence.

M. Hincks introduit un bill pour modifier le tarif du hâvre de Montréal.

La deuxième lecture du bill pour améliorer les lois de la batisse dans le Bas-Canada est remise à six mois, sur division 43 contre 13.

Le bill pour permettre de saisir, arrêter le salaire des fonctionnaires publics est lu une seconde fois.

Le bill continuant et amendant l'ordonnance pour la réparation des églises, est passé

23 juillet.—Séance du matin.—M. Holmes introduit un bill pour amender l'acte d'incorporation de la cité de Montréal.

Une adresse est votée à son excellence pour obtenir un tableau des sommes prélevées par cotisation pour écoles dans le Bas-Canada.

Aussi une adresse pour obtenir un tableau des noms des personnes auxquelles des *scripts* ont été donnés depuis 1841.

Le bill pour la distribution des statuts est abandonné ainsi que celui pour la suppression de l'impérance.

Séance de l'après-midi.—M. Baldwin introduit un bill pour la meilleure administration de la cour de chancellerie.

M. Hincks introduit un bill pour autoriser le gouverneur à faire frapper des monnaies provinciales d'or et d'argent, et pour amender l'acte 4 et 5 vict. chap. 93, réglant le cours des monnaies en cette province.

24 juillet.—Six Pétitions sont présentées.

Un message du Conseil annonce que cette chambre a agréé les bills pour amender l'acte relatif aux Writs de Prérogative ; pour faciliter l'administration du serment aux Arbitres et experts ; pour régler le transfert du département des postes provinciales.

Sur motion de M. Fortier, un adresse est votée pour obtenir communication de toute la correspondance entre les hbles L. J. Papineau, D. B. Papineau et Christopher Dunkin. Feuyer au sujet du salaire du dit L. J. Papineau comme orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, et d'autres matières qui s'y rattachent.

Les bills suivants sont passés : Pour continuer l'acte des milices ; pour dissiper les doutes sur le droit de poursuivre pour le recouvrement du travail fait sur les chemins dans le Bas-Canada en vertu d'actes maintenant expirés ; pour faciliter le recouvrement du loyer des Bancs dans l'église de St. Patrice de Québec.

M. Hincks introduit un bill pour amender l'acte imposant des droits de douane.

La Chambre se forme en comité sur les subsides et adopte une résolution dont il sera fait rapport demain.

25 juillet.—Le bill pour protéger contre tout dommage les télégraphes électriques, est lu pour la seconde fois.

Le bill pour incorporer les pilotes pour et au-dessus du Port de Québec, est considéré en comité.

La Chambre se forme en comité sur le Bill pour amender l'acte des Petites causes. Le comité se Rve sans faire rapport.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de l'École de médecine de Montréal, est déchargé.

Le bill pour empêcher l'emprisonnement pour dette, excepté dans les cas de fraude, est lu une seconde fois et renvoyé à un comité.

Le bill pour faciliter le négoce des billets promissaires, et lettres de change et pour les soustraire aux dispositions des lois d'usure, est lu pour la seconde fois et renvoyé à demain.

Les autres ordres du jour sont remis à demain et la Chambre s'ajourne.

26 juillet.—M. Ross fait un rapport favorable sur le Bill pour fournir de l'eau à la cité de Québec.

Les bills suivants sont passés; pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec et Richmond; pour approprier le produit des licences d'Auberges du comté de Montréal au paiement des frais de la bâtisse du palais de justice en la cité de Montréal. L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur les Subsidés, étant appelé, M. Boulton de Toronto propose que la Chambre ne s'occupe des subsidés que lorsque le comité des finances aura fait rapport des réductions à opérer.

L'honorable M. Boulton propose en amendement que la chambre ne prenne en considération les subsidés qu'après que le comité des réductions aura complété ses travaux. *Pour* l'amendement, 12. *Contre*, 56. La motion principale est aussi rejetée. *Pour*, 13; *Contre*, 55. La chambre se forme en comité.

M. Boulton de Toronto propose qu'il soit ordonné au comité de prendre en considération une série de résolutions (20) Cette motion est mise aux voix. *Pour*, 2; *Contre*, 54.

Le comité siège pendant quelque temps, fait rapport de progrès, et demande la permission de siéger de nouveau demain.

☞ Messieurs les Agents de l'Ordre Social sont priés de vouloir bien demander aux abonnés de ce journal dans leurs localités respectives, le montant du semestre courant, qui est payable d'avance, et nous faire parvenir au plutôt les sommes par eux reçues.

## L'ORDRE SOCIAL.

"C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde."

QUÉBEC, JEUDI, 1er AOUT, 1850.

Pour l'Ordre Social.

TORONTO, 26 Juillet, 1850.

Mr. le Rédacteur,

La semaine dernière a été féconde en événements. D'abord nous avons eu la retraite des écrivains de l'Assemblée législative dont je vous ai parlé dans ma dernière correspondance. Il faut que je vous donne une idée des plans du grand économiste, M. Christie. Les écrivains sont partis parce que le comité des contingents a refusé de leur donner 15s par jour. Et remarquez bien que ces employés travaillent 16 heures sur 24. M. Christie pour

faire de l'économie s'est opposé à la requête des écrivains demandant une augmentation de salaire. La conséquence en a été que l'on a été obligé d'employer un traducteur extra à 1s-8d par heure ou 30s par jour. Voilà l'économie pratique des *cleur grits*. Il faut espérer qu'au prochaines élections générales le peuple fera justice de tous ces tartuffes économistes qui, par leur bavardage, leur opposition déraisonnable font dépenser au pays des sommes énormes.

A propos de M. Christie, il est bon de vous dire pour l'édification du bon peuple de votre cité, que ce monsieur a déclaré qu'il s'opposerait à ce que les £15000 demandés pour les réparations et additions à faire à la maison du parlement à Québec, soient votés.

Un mot maintenant sur la querelle survenue entre la chambre d'assemblée et la presse

Le dix-huit juillet au soir, M. Baldwin, Procureur-Général du Haut Canada pérorait sur un sujet quelconque. Pendant le discours de l'honorable Procureur-Général, M. Robert Christie, député du Comté de Gaspé, se trouvait près de la tribune des Rapporteurs, appuyé sur la barre de la Chambre, le dos tourné à l'orateur, *conversant, badinant* avec des dames qui étaient assises immédiatement en dehors la barre. Un des Rapporteurs, que cette conversation empêchait d'entendre dit à M. Christie: "*Voulez-vous avoir la bonté de me laisser entendre l'orateur.*" Cette demande qui n'avait rien que de juste, piqua au vif M. Christie qui vint se plaindre à la Chambre d'avoir été insulté. Sur ce grand émoi de la part de tous les honorables membre. Ministres, opposition, *cleur grits*, majorité, minorité, conservateurs, bibéraux, tons de crier *huro* sur le pauvre rapporteur qui fut séance tenante et sans désemparer, condamné à être réprimandé et de fait à été réprimandé par l'orateur pour avoir insulté un représentant dans l'exécution de ses fonctions législatives; les quelles fonctions consistent, à ce qu'il paraît, entre autres choses, à faire le beau, le galant, auprès des dames. Certes, voilà de la galanterie qui coûte un peu cher au peuple. Aussi il est bien décidé que quoiqu'un chien puisse impunément regarder un évêque et même sa majesté, la Reine Victoria, un rapporteur ne doit pas avoir l'audace d'adresser la parole au *Joe Hume* Canadien dans l'exercice de ses fonctions législatives comme susdit.

Qui est puni enfin de compte pour cette sottise affaire, ? C'est comme toujours le bon peuple qui, par la retraite des rapporteurs va être privé du rapport des faits, gestes et discours de la sagesse collective du Canada. Mais est-ce bien une privation ? d'aucuns prétendent que non. Pour ma part, je crois, que le pays va faire par là une grande économie. Nos députés n'ayant plus d'intérêt à parler pour *Bun Kum*, se tairont et la besogne n'en ira que plus vite sans pour que cela, la façon en soit ni plus mauvaise ni meilleure.

La chambre a voté hier, une somme de £500 au Révd. Messire Chiniquy, comme récompense des services éminents qu'il a rendus au pays par ses travaux en faveur de la tempérance, et aussi, je pense, pour mettre le digne ecclésiastique en état de pouvoir payer les dettes qu'il a contractées en se devant corps et âme à la régénération morale de ses concitoyens.

Le bill de l'aqueduc de Québec a été référé à un comité qui, sans doute fera un rapport favorable à cette mesure.

MM. Chabot et Méthot, en toutes circonstances se montrent les fidèles et dévoués représentants des intérêts de la cité de Québec. Les électeurs de cette cité doivent leur être reconnaissants de leur zèle et de leur activité, car quoique ces messieurs n'aient pas réussi dans leurs efforts en faveur de leurs constituants, leur mérite demeure le même.

J'ai oublié de vous dire dans ma dernière lettre, que le 12 juillet, on a tiré sur le palais de l'évêque de Toronto; les orangistes ont voulu célébrer leur fête par cet acte de vandalisme et de barbarie.

La chambre, sera, dit-on, prorogé vers le 6 ou le 8 du mois prochain.

A la hâte

Tout à vous,

V. W.

### LE BILL D'ÉDUCATION.

Nous n'avons pu faire dans notre dernier numéro que de bien courtes observations sur ce bill qui rencontre la désapprobation formelle de tous les vrais amis de l'éducation en ce pays.

Le préambule de ce bill commence par déclarer que pour le plus grand bien de l'éducation élémentaire dans le Bas-Canada, il devient nécessaire d'amender et révoquer en partie les actes qui y sont relatifs.

Nous aimerions à connaître les faits, les informations sur lesquels repose cette déclaration. En 1845, lors que la législature passa l'acte 8 Vict. chap 41, elle déclara, "qu'attendu que l'établissement et le soutien d'écoles communes pour l'instruction de la jeunesse est de la première importance," il était nécessaire de prélever par cotisation forcée ou par souscription volontaire dans chaque localité une somme égale à celle allouée sur les fonds communs des écoles à telle localité; et pour ce faire, elle rappella l'acte l'acte 4 et 5 Victoria, chap. 18, qui se bornait à donner à chaque localité à même le fonds des écoles, une somme égale à celle fournie volontairement par cette localité.

En 1846, l'acte 8 Vict. chap. 41 fut remplacé par le statut 9 Vict. chap. 27. Pour raison de ce changement, la législature, alléguant que l'établissement d'écoles communes pour l'instruction de la jeunesse étant d'une importance majeure, il était nécessaire d'établir des fonds "plus amples" et moins "précaires que ci-devant," et d'adopter des mesures et des dispositions législatives "plus efficaces." Pour parvenir à ce but, la législature adopta la cotisation forcées et obligatoire qui sert aujourd'hui de base à notre système d'enseignement public que le bill de M. Lafontaine veut faire disparaître pour le plus grand bien de l'éducation.

Maintenant, la législature par la loi actuelle a reconnu que le système de contribution volontaire était "précaire" et que pour l'instruction de la jeunesse il fallait adopter d'autres dispositions, celles de la cotisation et de la contribution forcées. Donc, elle a reconnu alors que le système de contribution volontaire était défectueux, inefficace et impropre à procurer l'instruction de la jeunesse.

Comment donc se fait-il qu'après une déclaration aussi solennelle, M. Lafontaine vienne proposer à cette même législature l'abandon du système compulsif pour le remplacer par la contribution volontaire? Où sont les documents, les faits, les informations qui viennent donner le démenti à la déclaration consignée dans l'acte de 1846? Y a-t-il devant la chambre quelques requêtes demandant ce

changement? Non. Le bill en question a été introduit par un *motu proprio* de l'administration.

En 1846, la législature déclare que pour l'avantage de l'instruction élémentaire, il faut remplacer le système de contribution volontaire par celui de la contribution forcée; et en 1850, l'administration propose à cette même législature de remplacer pour le plus grand bien de l'éducation, le système de contribution forcée par la contribution volontaire. Ainsi, si ce bill devient loi, il sera constaté par le premier tribunal du pays: 1o. Que le système de contribution volontaire est opposé au progrès de l'éducation; 2o. Que le système de contribution forcée est défavorable au développement de l'instruction. Donc, en vertu de ces deux arrêts également solennels, il demeure évident que le système de la contribution volontaire et de la contribution forcée sont tous deux également défectueux, inefficaces et opposés au développement de l'instruction dans le Bas-Canada. Il faudrait donc alors proposer un nouveau système, un terme moyen entre la contribution forcée et la contribution volontaire; chose assez difficile à effectuer. Car enfin, si on veut avoir des écoles il faut qu'elles soient soutenues soit par les fonds publics, soit par la contribution des habitants du pays; et cette contribution doit nécessairement être volontaire ou forcée; et comme nous venons de le dire, il paraît que ce dernier mode de contribution, de soutien des écoles est inefficace. Donc, jusqu'à ce qu'on ait découvert le secret de forcer le peuple à supporter les écoles sans contribution volontaire ou forcée, il faudra que le pays demeure dans l'ignorance et les ténèbres. La position que fera ce bill au peuple du pays, s'il devient loi, nous rappelle celle de ce pauvre diable de valet dont le maître quinteux et grognard ne voulait pas qu'une porte fut fermée ou ouverte.

Si le système de la contribution volontaire fonctionnait bien, pourquoi l'a-t-on remplacé par la contribution forcée? Si au contraire, son action était nulle et défectueuse, pourquoi vouloir de nouveau placer l'instruction publique sous un système qui a déjà été reconnu mauvais? Est-ce que ce qui était mauvais en 1845 et 1846 serait bon en 1850? Au moins, l'administration devrait prendre la peine de démontrer cette proposition que, pour notre part, nous regardons comme paradoxale.

Mais on dit, il y a impossibilité maintenant, de faire fonctionner la loi actuelle. Impossibilité? non. Difficulté, oui. Mais à qui est due cette difficulté? D'abord aux vices de la loi auxquels il est facile de remédier; et ensuite, à l'apathie, à l'indifférence de l'administration relativement à l'action de la loi des écoles; indifférence, apathie dont elle n'a été tirée que par l'incendie et les attaques contre les personnes et les propriétés qui ont eu lieu cette année dans les comtés de Nicolet et d'Yamaska.

Entre les principaux vices de la loi actuelle, on doit ranger le manque absolu de surveillance de la part du gouvernement. Il existe bien un surintendant; mais comment peut-il, surchargé de travail, voir ce qui se passe à 100 ou 150 lieues de son bureau? Comment peut-il s'assurer si de fait, les dispositions de la loi sont ou non exécutées? C'était donc au gouvernement à exercer une surveillance directe et sensible sur l'action de la loi des écoles, au moyen d'officiers nommés à cet effet. Pourquoi n'a-t-on pas fait pour le Bas-Canada ce qu'on a fait pour le Haut-Canada, où la loi des écoles est l'objet

d'une surveillance spéciale au moyen du Surintendant du Haut-Canada, des surintendants de districts, de comtés et de townships ?

Qu'est-il arrivé ? c'est que le peuple revêtu du pouvoir de nommer les officiers chargés de l'exécution de cette loi, a fait choix de personnes pour la plupart ignorantes et hostiles à l'instruction ; les éteignoirs ont commencé leur campagne en faveur de l'ignorance ; les commissaires, les cotiseurs ont commencé à négliger leurs devoirs, et voyant que les pénalités portées contre leurs négligences n'étaient qu'un vain épouvantail, ils ont hautement refusé d'agir, et le gouvernement a fermé les yeux, et la résistance a pris dans quelques localités, les proportions les plus graves. Nous maintenons, nous, que si le gouvernement avait fait son devoir, il aurait fait punir sévèrement la première infraction commise contre la loi des écoles. Si le gouvernement avait dès le principe montré la moitié de l'énergie dont il a fait preuve vis-à-vis les éteignoirs de St. Grégoire et des autres localités du district des Trois-Rivières, la loi actuelle fonctionnerait bien. Mais l'impunité des premières infractions à cette loi ont amené les excès déplorables qui ont eu lieu dans quelques paroisses. Si pour parer au mauvais vouloir des commissaires électifs, l'administration était venue proposer de les faire nommer par le gouverneur ; si avec cela, on avait établi une surveillance directe, efficace dans chaque district ou dans chaque comté, nous le disons hautement, la loi des écoles aurait agi facilement et partout.

Nous blesserons peut-être quelque susceptibilité, mais qu'importe, nous dirons la vérité. La masse du peuple du Bas-Canada, non seulement dans les campagnes mais même dans les villes, est opposée, est hostile à l'instruction, et elle regarde comme perdu tout argent employé à cette fin. Et avec cette disposition de notre population, en face de l'expérience du passé, on vient sérieusement proposer de s'en rapporter à la générosité, au bon vouloir du peuple pour le progrès de l'instruction publique ! Et on aura la bonhomie de croire que ce peuple qu'on a déjà laissé à son bon vouloir, et qu'on a taxé depuis, va contribuer de bon cœur, volontairement à l'instruction de ses enfants ? Mais on a donc oublié que le plus grand nombre de nos habitants ne comprennent pas plus les avantages de l'instruction que les aveugles ne distinguent les couleurs ; que jamais ils ne paieront volontairement un seul sou pour un objet dont ils sont incapables d'apprécier les avantages.

Mais, on dit encore, cette loi démoralise le peuple ! Non, ce n'est pas la loi qui démoralise le peuple, mais l'impunité accordée à toutes les résistances faites à cette loi ; mais l'apathie du gouvernement qui, après avoir bâclé une loi sur l'instruction publique, a cru qu'il avait rempli son devoir et qu'on ne pouvait exiger de lui rien de plus à ce sujet ; mais la négligence, la mauvaise conduite, le fâcheux exemple donné au peuple par les officiers chargés de l'exécution de cette loi ; mais le silence, l'inaction de l'autorité sur toutes ces graves violations de la loi. Voilà ce qui démoralise le peuple que le rappel de la loi actuelle démoralisera encore d'avantage.

Enfin, on ajoute : la loi proposée par M. Lafontaine ne sera que temporaire. Bien ; mais que ferez vous pendant ce règne du provisoire ? L'administration s'occupera-t-elle à chercher le grand secret de faire concourir le peuple au soutien des écoles sans contribution quelconque, ni forcée ni volontaire ? Car

enfin, il faudra bien en venir à courir après cette nouvelle pierre philosophale, après avoir déclaré que le mode de contribution forcée et le système volontaire sont tous deux également mauvais et inefficaces. N'est-ce pas se jeter dans un impasse dont on ne pourra plus sortir ?

Mais on demandera que fallait-il donc faire ?

Ce qu'il fallait faire ? Le voici : exiger des commissaires d'écoles une qualification littéraire ; remplacer le système électif par leur nomination par le gouverneur ; établir dans un temps donné des incapacités à l'exercice de certaines fonctions honorifiques contre tous ceux qui ne posséderont pas une éducation élémentaire ; créer une école normale pour former des instituteurs ; établir sinon dans chaque comté, au moins dans chaque district, un officier chargé de veiller à l'exécution de la loi, de décider sans délai et sans frais toutes les difficultés originairement de la répartition ou de la cotisation, et de punir sommairement toute infraction à la loi. Voilà ce qu'il fallait faire, et ce qu'il faudra faire, si on veut sincèrement faire progresser, fleurir l'instruction dans le Bas-Canada. Mais comment atteindre ce but si désirable après les tristes tergiversations de notre législature sur un sujet aussi important que l'instruction publique ? Comment jamais pouvoir faire fonctionner un système d'instruction populaire lorsque la législature aura déclaré que tout système d'éducation est impossible en ce pays, sauf celui par lequel le trésor public ferait à lui seul les frais de l'instruction du peuple ?

Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons encore : l'administration devait maintenir intact le principe de la contribution forcée ; elle devait au lieu de se faire le porte-étendard des éteignoirs, combattre jusqu'à la fin, résigner même, plutôt que de contribuer à replonger le pays dans les ténèbres d'une ignorance que rien ne pourra peut-être jamais dissiper.

L'administration a oublié que, dans un gouvernement dont l'organisation est due à la puissance élective, l'instruction est le premier des besoins, et que le premier, le plus impérieux devoir de ce gouvernement est de travailler de tout son pouvoir et de toutes ses forces à répandre l'instruction parmi le peuple. Médecin du corps social, le gouvernement doit comme le médecin du corps humain, sans s'occuper des préjugés, des folles terreurs, des antipathies du peuple, travailler à le guérir de toutes les maladies morales qui le tourmentent. "S'il est du devoir du gouvernement,—dit M. Ryerson,—de législater sur l'instruction publique, il doit être aussi de son devoir de veiller à l'exécution des lois qu'il a faites. *Établir une loi publique, et ensuite en abandonner, ce que viient au même, en négliger l'exécution, est un solécisme en matière de gouvernement.*" Cependant telle a été la pratique absurde du gouvernement à l'égard de la loi d'éducation. Après avoir fait une ou plusieurs lois au sujet des écoles, il les a laissées comme un orphelin abandonné, à la négligence ou aux soins d'individus, ou d'arrondissements ou de villes, pour lesquels la loi est restée une lettre morte, ou n'a fait que végéter pendant quelque temps, suivant que ces individus étaient disposés à agir ou à ne pas agir, dans une matière d'une importance aussi vitale pour tous les intérêts et la prospérité du pays."

Nous le disons avec peine, mais notre conviction est que si la loi des écoles n'a pas eu une action générale et efficace, la faute en est au gouvernement qui n'a pas su déployer à temps, la fermeté et l'énergie

nécessaires au bon fonctionnement de cette loi, et qui aujourd'hui, pour se tirer des difficultés qu'il s'est créées par son apathie vient proposer de renverser le seul système qui puisse procurer au peuple les avantages de l'instruction. Que l'administration, que la législature ne s'y trompent pas; la postérité les rendra responsables du temps d'arrêt qu'éprouve aujourd'hui l'instruction publique, et les noms de ceux qui auront contribué à placer le pays sous le joug honteux et dégradant des éteignoirs, seront un jour voués à l'exécration alors qu'il leur sera demandé compte des générations qui, par leur faute, auront vécu dans l'ignorance.

**Le Clergé et l'Instruction publique.**—Les résolutions suivantes adoptées par le clergé du diocèse de Montréal donnent un éclatant démenti à l'accusation de favoriser l'ignorance et d'empêcher le progrès de l'instruction, portée contre les prêtres catholiques romains par certains journaux anglais et français de Montréal :—

*Assemblée du clergé de Montréal pour prendre en considération le projet de loi sur l'éducation, actuellement sous la considération de la législature.*

A une assemblée nombreuse du clergé, tenue aujourd'hui à l'Evêché de Montréal, sous la présidence de NN. SS. les Evêques de Montréal et de Martyropolis, il a été unanimement résolu :

1<sup>o</sup> Qu'il était du devoir du clergé de déclarer publiquement qu'il n'a demandé officiellement ni la passation ni le rappel de la loi d'éducation maintenant en force; mais qu'il a cru et croit encore travailler à l'avantage du peuple en prêtant son concours à cette loi, et en s'efforçant de la faire fonctionner en autant que les circonstances le lui ont permis.

2<sup>o</sup> Qu'il est souverainement regrettable que l'on change si souvent les dispositions fondamentales d'une loi qui requiert une longue habitude pour se faire connaître au peuple dont elle est destinée à promouvoir l'instruction.

3<sup>o</sup> Que les présentes résolutions seraient publiées dans les journaux.

Fait et passé à l'Evêché de Montréal, le 25 juillet 1850.

Z. MOREAU, PTRE. SEC.

### ESTIMÉ

*des Dépenses du Gouvernement Civil du Canada, pour 1850,*

pour lesquelles des subsides sont demandés.

Département de la Milice,	£2141	0	0
Conseil Législatif,	6020	0	0
Chambre d'Assemblée,	34750	0	0
Pensions,	43449	3	4
Hopitaux et Institut. de Charité, (B.C.)	14400	0	0
Do do (H.C.)	5800	0	0
Diverses Institutions publiques,	2100	0	0
Dépenses contingentes de l'administration de la justice,	36694	9	0
Divers,	42221	6	11
Institutions d'Education, H.-Canada,	2778	17	9
Do B.-Canada,	5092	4	7
<b>Total,</b>	<b>£144,143</b>	<b>17</b>	<b>0</b>
<b>Travaux Publics,</b>	<b>222,865</b>	<b>14</b>	<b>3</b>

Dans cette dernière somme se trouve un item de £15,000 pour réparations et additions à faire à certaines bâtisses publiques à Québec.

*Estimé probable du Revenu net et des dépenses du Canada pour l'année 1850.*

Montant du Revenu net,	2628,380	0	0
Montant des Dépenses,	611,394	0	10

*La Maison du Parlement à Québec.*—Parmi les divers items contenus dans les estimés des dépenses pour la présente année, se trouve une somme de £15,000 pour réparations et additions à faire à notre maison du parlement. Comment les Hauts-Canadiens vont-ils voter sur cet item? nous le saurons bientôt.

**LA GRANDE EXHIBITION DE L'INDUSTRIE.**—Le Gouverneur a nommé les messieurs suivants comme commissaires du Bas-Canada pour diriger l'exhibition des produits de l'industrie provinciale qui devront être envoyés à Londres pour la grande Exhibition de 1851 :—

Les Honorables Etienne Pascal Taché ;  
 " Ren Edouard Caron ;  
 " Augustin Norbert Morin ;  
 " Peter McGill ;  
 B. C. A. Gagy, Ecuier, M. P. P. ;  
 George E. Cartier, Ecuier, M. P. P. ;  
 Joseph C. Morrison, Ecuier, M. P. P. ;  
 Edouard R. Fabre, Ecuier, Maire de la Cité de Montréal.

### Chronique Politique Européenne.

DE LA SEMAINE TERMINÉE LE 13 JUILLET.

**ANGLETERRE.**—Le duc de Cambridge, fils de George III et oncle de la reine Victoria, est mort le 8 juillet, âgé de 76 ans.

On pense que le parlement sera prorogé sous peu. Pate, a été condamné à la déportation pour sept ans, pour l'assaut par lui commis sur Sa Majesté.

Le commerce est prospère, et le marché monétaire facile.

**FRANCE.**—Un individu du nom de Walker a été arrêté sous prévention d'avoir voulu attenter à la vie du président de la République. Déclaré atteint de folie, il a été enfermé à Bicêtre.

Les débats sur le projet de loi contre la presse ont été orageux. Victor Hugo a fait un discours fulminant contre ce projet qui, néanmoins, sera adopté par la majorité.

**IRLANDE.**—Les moissons y ont une belle apparence. Les orangistes se sont abstenus de toute démonstration le 12 juillet, anniversaire de la Boyne. Le nombre des aliénés en Irlande, est de 7320 dont 2,933 peuvent être guéris, et 4382 sont incurables.

**ROME, 1er juillet.**—Sa Sainteté Pie IX a daigné accueillir le demain que le comte Philippe Carpegna et M. Camille Buzy, émigrés exclus de l'amnistic en qualité de chefs de corps militaires au service du gouvernement révolutionnaire de la République, lui avaient adressée à l'effet de rentrer librement dans les Etat, pontificaux. (*Journal de Rome.*)

**COMMISSAIRE DES PETITES CAUSES** pour la paroisse de St. Ardeuc de Kacouna : MM. ELIE

MARTIN, LOUIS DEMEGLE, OVIDE CAZES, ELZÉAR PELLETER, ET DAVID SAINDON.

Par le Télégraphe.

Toronto, 29 juillet.—M. Taché introduit un bill pour continuer et amender l'acte pour l'encouragement de l'agriculture. Le bill pour incorporer les Pilotes est lu pour la troisième fois. Le bill pour exempter de la saisie certains biens meubles et immeubles est remis à 6 mois, par 23 contre 12.

M. Drummond donne avis qu'il demandera que la Chambre se forme en comité pour considérer s'il n'est pas à propos de pourvoir au salaire de personnes compétentes pour présider les sessions de la paix des districts de Trois-Rivières et de St. François.

Le bill d'éducation de M. Lafontaine a été renvoyé à un comité spécial.

30 juillet.—M. M. Cameron introduit un bill pour la répression de l'intempérance.

La chambre décide que si les allégués contenus dans la pétition contre l'élection de M. Sanborne, représentant de Sherbrooke sont vrais, ils sont suffisants pour faire annuler cette élection.

*Sessions de la Paix*—Un bill a été introduit, fixant les sessions de cette cour au 8 janvier, 4 avril, juillet et octobre, pour Québec, Montréal et Trois-Rivières, et au 1er février et octobre pour St. François. La cour sera tenue par un juge de circuit seul, ou en son absence par deux juges de paix; Amende n'exécédant pas £20 contre les témoins défaillants. Le président des Sessions des districts de Trois-Rivières et de St. François devra être un avocat de cinq ans de pratique.

—On écrit de Londres, le 1er juillet: "Notre savant astronome, M. Hind, a annoncé que la grande comète, qui causa, en 1264, une terreur panique, et qui, à ce que l'on croit, à reparu en 1536, sera de nouveau visible dans le courant de cette année ou de l'année prochaine. On attendait la réapparition de cette comète en 1848; mais il paraît que les astronomes s'étaient trompés dans leur calcul à ce sujet."

Le Saint-Père vient de nommer une commission, présidée par S. Em. le cardinal-vicaire, afin de concourir par ses largesses à la réparation de églises pauvres qui ont souffert pendant les troubles. Voilà comme le pieux Pontife consacre à l'honneur de la maison de Dieu les offrandes qu'il a reçues des fidèles pendant son exil.

—UN PROCÉDÉ EXPÉRIMENTAL.—On lit dans l'*Ordre de Dijon*: "Un nommé J. Villate a trouvé le moyen d'allumer et d'éteindre au même instant, sans aucun personnel, tous les becs de gaz qui éclairent la voie publique d'une ville, de quelque grandeur qu'elle soit. Pour atteindre ce but, il se sert de l'électricité de la manière suivante: d'une forte pile de volta portant des fils conducteurs entourés de matière isolante, qui vont, en suivant les tuyaux du gaz, toucher à tous les candélabres; arrivés à la hauteur de l'orifice qui donne sortie au gaz, ils portent une petite lame de platine; l'orifice est fermé par un morceau de fer doux monté sur une charnière. Si maintenant l'on fait jouer la pile, le fer doux s'aimante et change de place; l'orifice est libre, le gaz sort et vient s'enflammer au contact du morceau de platine rougi par le courant électrique; lorsqu'on veut éteindre, il suffit d'un

nouveau mouvement imprimé au fer aimanté par les aimants électriques, l'orifice se trouve fermé."

## DÉCÉDÉE

A St. Pierre, Isle d'Orléans, le 23 juillet, après une maladie d'environ 6 mois, Dlle. Ludvine-Célestine Ferland, âgée de 16 ans, fille de M. Jean-Baptiste Ferland, cultivateur.

Au faubourg St. Jean, vendredi dernier, à l'âge de 8 mois, Marie Caroline, enfant de M. Ls. Voyer, charron.

## Gazette des Pilotes.

PORT DE QUEBEC.—ARRIVAGES.

26 juillet.—Navire Royal William, pilote David Cinq-Mars.—Barque Otompus, pilote Pierre Lapierre—Brick Neptune, pilote Ed. Ouellet,—Falstaff, pilote Jean-Baptiste Tremblay,—Nancy, pilote Felix Caron,—Victoria, piloté Chs. Boissel.—Clarence, pilote Chs. Vésina.—Albert, Ls. Lemieux.

27.—Navire Viceroy, pilote Jacques Plante.—Brick Grace, pilote Chs. Fred. Koenig,—Skylark, pilote Gab. Lachance, 24,—Barque Queen, pilote Ed. Antil dit St. Jean.

29.—Barque Flora, pilote Ed. Ouellet.

## PROVINCE DU CANADA.

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF,

Toronto, 24e juillet, 1850.

Aujourd'hui à Trois Heures et demie P. M., Son EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL, a donné la sanction aux Bills suivants:—

Acte pour changer le taux auquel certaines Monnaies d'Argent auront un cours légal.

Acte pour faciliter le Commerce Libre et la Réciprocité entre cette Province et les autres Provinces de l'Amérique Britannique du Nord

Acte pour prolonger la période de temps fixée pour être des Commissaires en vertu de l'Acte qui pourvoit à l'amélioration de la Rivière-du-Chêne.

Acte pour amender un Acte passé dans la cinquième année du règne de feu Sa Majesté le Roi Guillaume Quatre, intitulé: "Acte pour prévenir la multiplicité des procès, et l'accroissement des frais dans les actions fondées sur des Billets, Obligations, Lettres de Change et autres Instruments."

Acte pour obliger la Maison de la Trinité de Québec à faire placer des Bouées pour indiquer les écueils du chenal nord du fleuve St. Laurent, et faciliter la traverse du Cap Tourmente à l'Île aux Reaux.

Acte pour autoriser les habitants occupant des terres et tenant feu et lieu dans les nouveaux établissements sur les rives du Saguenay, formant la seconde division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres objets.

Acte pour prolonger la période de temps fixée pour certaines fins dans l'Acte d'Enregistrement de Montréal.

Acte pour rendre un mémoire par écrit nécessaires à la validité de certaines promesses et engagements.

Acte pour amender la loi relative à la diffamation et au libelle.

Acte pour remédier à une erreur dans l'Acte qui divise le comté de Berthier en deux municipalités.

Acte pour autoriser les corporations municipales et autres, à prendre des actions dans le fonds social de la compagnie du grand chemin de fer Occidental et d'autres compagnies de chemin de fer, ou autrement pour aider à la confection de cette entreprise.

Acte pour étendre l'application de certains Actes Provinciaux aux Vaisseaux Marchands Etrangers, lorsqu'ils sont dans cette Province.

Acte pour amender un Acte, intitulé : " Acte pour incorporer la Société Saint Jean Baptiste de la Cité de Québec."

Acte pour diviser le Comté de Huntingdon en deux Arrondissements pour l'Etréregistrement des Titres.

Acte pour amender l'Acte incorporant la Société d'Agriculture du Bas-Canada.

Acte pour autoriser la Compagnie des propriétaires du Chemin de Fer de Champlain et du Saint Laurent, à prolonger le dit Chemin, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'Ordonnance pour incorporer la Bibliothèque des Avocats de Montréal.

Acte pour faciliter l'Admission en Preuve des Jugements rendus à l'étranger et de certains Documents Officiels et autres.

Acte pour lever tous les doutes quant au droit de la Couronne de recouvrer les Frais dans certains cas dans le Bas-Canada.

Acte pour amender et continuer telles qu'amendées les lois qui règlent l'Inspection de la Fleur et de la Farine.

Acte pour incorporer la Société Bienveillante des Ouvriers de Québec.

Acte pour encourager les Emigrés qui se transportent d'Europe aux Etats-Unis à prendre la voie du St. Laurent.

Acte pour étendre l'Acte qui pourvoit à l'établissement de Compagnies pour la construction de Chemins et autres travaux, aux Compagnies formées dans le but d'acquérir les Travaux Publics de même nature.

Acte pour transférer au Conseil Municipal de la Municipalité de la Ville des Trois-Rivières, l'administration de la Communé de la même Ville, et pour d'autres objets.

Acte pour amender de nouveau l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Lisses du Saint Laurent et de l'Atlantique, et autres relatifs à la dite Compagnie, et pour étendre les pouvoirs de la dite Compagnie.

Acte pour établir une Loi uniforme au sujet de la Prestation de certains Serments Officiels et autres en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte pour amender la Loi relative à la charge de Coronaire.

Acte pour soustraire les Ministres de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne à l'obligation d'obtenir une autorisation spéciale aux fins de tenir des Registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le Bas-Canada.

Acte pour remettre en vigueur et continuer pour un temps limité l'Acte qui pourvoit à une exploration Géologique de cette Province.

### CONDITIONS.

## L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus

de 25 volumes ordinaires, pour le minime abonnement de DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DE MI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevrons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port.) au Bureau du Journal, No. 5, Rue des Jardins, Québec.

Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

### Paroisses d'en Haut.

Montréal, — — —	—MM. J. B. Rolland, Libraire.
Toronto, — — —	J. P. Leprohon, écr. Av.
Trois-Rivières, — — —	A. Larue, écr., March.
Répentigny, — — —	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, — — —	D. V. St-Cyr, Et. D.
Stanstead, — — —	M. l'abbé Champoux.
Lotbinière, — — —	J. Filteau, écr., N. P.
St. Eustache, — — —	Damase Robin.
St. Anne de la Pérade, — — —	Jos. Elz. Douville.
Berthier, (en haut) — — —	J. F. Coutu, écr. N. P.
St. Pie, — — —	J. C. Bachand.
Yamachiche, — — —	J. C. Dumoulin, écr.
Rivière du Loup, (en haut) — — —	J. L. Pichette, Inst.
St. Grégoire, — — —	G. Bourgeois, écr. M. D.
St. Augustin, (district de Mont.) — — —	Dr. Mignault, écr.
St. Prosper, — — —	Ol. Trudel.
Rivière David, — — —	J. B. Comeau, écr.
Deschambault, — — —	Isidore Belleau, Inst.
Cap-Santé, — — —	Elie Rinfret.
Pointe aux Trembles, — — —	F. X. Larue.
St. Foy, — — —	B. Marquette, Inst.
Portneuf, — — —	J. B. Lionnais, Inst.
St. Geneviève de Batiscan, — — —	Dolphice Trudel.
St. Stanislas, — — —	H. A. Tfépanier, Inst.
St. Claire, — — —	Alexis Beaulieu, march.
St. Croix, — — —	M. Couture, écr. N. P.

### Paroisses d'en Bas.

Pointe Lévy, — — —	A. Paquet, Inst.
Beaumont, — — —	Chs. Letellier, Inst.
St. Michel, — — —	B. Pouliot, écr. N. P.
St. Thomas, — — —	J. D. Lépine, écr. N. P.
St. Charles (Rivière Boyer), — — —	Ls. Labrecque, écr. M. D.
St. Gervais, — — —	H. Tanguay, March.
St. Pierre, (Rivière du Sud) — — —	Philippe Verrault,
St. François, ditto, — — —	Philippe Beaulieu,
St. Marie, (Beauce.) — — —	Frs. Dusseault, écr. M. D.
Islet, — — —	L. Ballentyne, écr. Arp.
St. Anne la Pocatière, — — —	Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Roch des Aulnets, — — —	Ls. Tremblay, écr. M. D.
St. Jean Port-Joly, — — —	L. Z. Duval, écr. N. P.
Kamouraska, — — —	T. J. Michaud, écr.
Rivière du Loup, — — —	J. B. Pouliot, écr.
Isle-Verte, — — —	H. Roy, écr.
St. Simon, — — —	Chs. Frs. Caron.
St. Denis, — — —	F. Jorre, écr.
Trois-Pistoles, — — —	P. Fournier, écr.
Rivière-Quelle, — — —	Thos. Bégin, Inst.
Rimouski, — — —	L. F. Garon, écr.
Cacouna, — — —	J. B. Beaulieu, écr.
Malbaie, — — —	Vital Tremblay, Inst.
Chicoutimi, — — —	T. C. Caseault, écr. M. D.
Madawaska, — — —	M. l'abbé Langevin.
Beaufort, — — —	M. l'abbé Bernard.
Chateau-Richer, — — —	L. C. Le François, écr.
Perce, — — —	M. l'abbé Gingras.

Nous acceptons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille.

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.